

CAS - 099 M  
C.P. - ITINERANCE  
AU QUEBEC



## **Mémoire de la Ville de Gatineau**

Présenté à la Commission des affaires  
sociales dans le cadre de son mandat  
d'initiative sur le phénomène  
de l'itinérance

Octobre 2008

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Mise en contexte</b> .....	1
<b>1. La problématique de l'itinérance à Gatineau</b> .....	2
<b>2. Le logement social</b> .....	4
<b>3. La sécurité publique</b> .....	7
<b>4. L'implication communautaire et sociale</b> .....	9
<b>5. Recommandations</b> .....	11
<b>Annexe A – Liste des organismes communautaires bénéficiant de subventions de la Ville de Gatineau pour l'année 2008</b>	12

## **Mise en contexte**

La Commission des affaires sociales a adopté, au printemps dernier, un mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec. Cet automne, elle tient des consultations afin de permettre aux différents organismes concernés de s'exprimer.

La Ville de Gatineau est heureuse de prendre part aux travaux de la Commission. Elle apprécie tout particulièrement le fait qu'une séance de consultation se tienne à Gatineau.

Le document de consultation mentionne que «La Commission des affaires sociales voudrait, au terme de cette consultation, proposer des solutions réalistes et concrètes au problème de l'itinérance, des solutions structurantes et à long terme».

La Ville appuie cette volonté de déboucher sur des actions concrètes pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance, mais aussi et surtout, pour prévenir et réduire l'itinérance.

Le gouvernement du Québec est le principal responsable de la lutte contre l'itinérance. Il agit en intervenant en matière de soins de santé, de services sociaux, de soutien au revenu et d'accès au logement. Le rôle des municipalités se limite à leur champ de responsabilités dont celles en lien avec l'habitation, la sécurité publique et l'implication communautaire. Le présent mémoire aborde ces trois grandes thématiques.

# 1. La problématique de l'itinérance à Gatineau

La Ville de Gatineau s'accorde, de façon générale, avec la définition et la description du phénomène de l'itinérance à Gatineau et en Outaouais telles que présentées dans les premiers chapitres du mémoire sur l'itinérance préparé pour la Commission, par l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSSO):

Selon les études effectuées par l'ASSSO en 2003, de plus en plus de groupes d'individus sont concernés par les problématiques associées à l'itinérance. Dans le mémoire de l'Agence, on peut lire que « le profil type de la population itinérante qui fréquente les ressources d'aide en Outaouais se décrit de la façon suivante :

- Des individus et des familles vivant dans une situation socio-économique très précaire ;
- Des personnes seules, surtout des hommes âgés entre 20 et 40 ans, aux prises avec des problèmes de santé mentale ou d'alcoolisme et de toxicomanie ;
- Des hommes plus âgés avec différents problèmes vivant dans des chambres souvent insalubres ;
- Des jeunes âgés entre 13 et 20 ans, vivant des conflits familiaux, du décrochage scolaire, des problèmes de santé mentale, de consommation et de délinquance qui se retrouvent à haut risque d'itinérance ;
- Des personnes et des familles démunies à haut risque d'itinérance en raison de la pénurie de logements locatifs et du manque de logements à prix abordable ;
- Des femmes itinérantes en augmentation ;
- De plus en plus de personnes aux prises avec des problèmes multiples ».

La situation frontalière de Gatineau et sa proximité avec Ottawa a comme conséquence que le phénomène de l'itinérance correspond à celui d'une agglomération de 1,3 million de personnes.

La Ville reconnaît que l'itinérance est un phénomène complexe qui nécessite une intervention interdisciplinaire. Tous les acteurs sont appelés à intervenir, tant les paliers gouvernementaux que les organismes communautaires œuvrant sur le terrain. Un travail effectué dans un esprit de concertation est essentiel pour agir de manière efficace. L'ASSSO nous semble l'organisme le mieux outillé pour assurer la coordination et la concertation nécessaires entre les différents intervenants.

La Ville considère également que la population gatinoise ne reçoit pas sa juste part pour faire face au phénomène et que plusieurs organismes sont sous-financés.

**Le gouvernement doit aussi maximiser ses efforts notamment en matière de santé, d'éducation et de services sociaux afin d'agir en amont, au niveau de la prévention auprès des personnes et familles à risque d'itinérance.**

## **2. Le logement social**

Une des contributions de la Ville de Gatineau à la lutte à l'itinérance est son implication en matière d'habitation. Une meilleure offre de logements salubres et abordables permet à un plus grand nombre de personnes d'accéder à un logement et leur évite de se trouver en situation d'itinérance.

Soucieuse de répondre aux enjeux multiples en matière d'habitation, la Ville de Gatineau est l'une des rares villes à s'être dotée d'une politique d'habitation (2006). Le rôle de la Ville n'est pas de loger les Gatinois, mais de faire en sorte qu'ils puissent se loger convenablement. Pour ce faire, la Ville joue avant tout un rôle de gouvernance. Elle veille à ce que ses interventions et celles des gouvernements supérieurs visent la poursuite des mêmes objectifs et soient adaptées au contexte de la région de Gatineau-Ottawa.

Avec cet outil, la Ville peut mieux circonscrire l'action municipale grâce à des objectifs et des moyens d'action concrets tels que la réalisation de 700 logements sociaux pour la période 2006-2009, l'acquisition de terrains pour le logement social, les programmes d'aide financière à la rénovation et le financement de projets de logements sociaux.

### **Construction de logements sociaux et abordables**

Grâce à son Fonds du logement social, la Ville de Gatineau s'est engagée depuis 2006 à financer plus de 589 logements sociaux dans le cadre du programme Accès-logis. De plus, 89 logements abordables ont reçu une subvention dans le cadre du programme de logement abordable. Des organismes du milieu comme *Mon chez nous* et *Logemen'occupe* ont bénéficié d'aide financière pour la construction de logements.

### **Programme Rénovation Québec**

La Ville de Gatineau participe au programme *Rénovation Québec* depuis 2002. Ce programme a permis de générer des investissements de près de 37 millions de dollars et ainsi a contribué à rénover ou à construire 1 406 logements.

<b>Bilan Programme Rénovation Québec pour Gatineau de 2002-2008</b>			
<b>Volets et activités</b>	<b>Budget (Ville/SHQ)</b>	<b>Nb / Logements</b>	<b>Estimation des coûts de travaux (réalisés ou à venir)</b>
I / Aide à la rénovation pour les ménages à faible revenu	1 310 000 \$	133	1 782 474 \$
II-1 / Aide à la rénovation pour les zones de revitalisation	3 587 000 \$	574	6 445 033 \$
II-1 / Aide à la rénovation pour les zones de prévention	1 697 000 \$	222	2 938 199 \$
II-2 / Construction neuve	1 650 000 \$	243	19 004 240 \$
II-3 / Recyclage	220 000 \$	28	1 632 527 \$
II-4 / Adaptation	275 000 \$	36	357 223 \$
II-5 / Accession à la propriété	290 000 \$	67	0 \$
III-3 / Aspects architecturaux	220 000 \$	0	1 661 674 \$
V / Patrimoine	660 000 \$	85	2 638 409 \$
VI / Maisons lézardées	300 000 \$	18	471 878 \$
<b>TOTAUX :</b>	<b>10 209 000 \$</b>	<b>1 406</b>	<b>36 931 657 \$</b>

Source : Module de l'urbanisme et du développement durable, Ville de Gatineau, 2008

### **Implication de la Ville dans l'Office municipal de l'habitation (OMH)**

L'OMH de Gatineau permet à des clientèles socioéconomiquement défavorisées de se loger convenablement à moyen et à long terme. La priorité est accordée aux familles défavorisées. Les services offerts par l'OMH touchent rarement les itinérants, mais son action en limite le phénomène. Son parc de logements s'élève à 3 500 unités. La Ville assume annuellement 10 % du déficit d'exploitation de l'OMH de Gatineau. De plus, la municipalité délègue deux représentants au conseil d'administration de l'organisme.

### **Politique de biens mis sur le carreau**

La Ville de Gatineau intervient lorsque des personnes se font expulser de leur résidence par voie judiciaire. Il s'agit souvent de personnes aux prises avec des problèmes d'ordre socio-économique. Afin de s'assurer que leurs biens soient pris en charge lorsque ceux-ci sont mis à la rue, la Ville a adopté, le 20 septembre 2005, un règlement qui fait en sorte que les biens sont ramassés et entreposés par la Ville. Les citoyens ont trois mois pour les récupérer. Depuis l'entrée en vigueur du règlement, 559 dossiers ont été finalisés. À cet égard, Gatineau agit au-delà du mandat traditionnel des villes.

## **Règlement sur la salubrité**

Le 19 juin 2007, la Ville de Gatineau a adopté un règlement sur la salubrité. Cet outil permet d'assurer le maintien des immeubles dans des conditions adéquates et salubres sur son territoire. Avec ce règlement, la Ville a pris l'engagement d'améliorer la qualité de vie des locataires et leur sécurité. Depuis l'entrée en vigueur du règlement, trois inspecteurs travaillent à temps plein à répondre aux plaintes reçues dont le nombre s'élève à 396; 75 % de celles-ci ont déjà été traitées.

## **Situation particulière de Gatineau**

À cause de sa situation géographique, les enjeux en matière d'habitation à Gatineau sont particuliers et complexes. Ainsi, en raison de sa proximité avec Ottawa, Gatineau enregistre des coûts de construction et des loyers parmi les plus élevés du Québec.

À titre d'exemple, selon les prévisions 2008 de la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL), le loyer moyen d'un logement de deux chambres s'élève à 670\$ à Gatineau, comparativement à 632\$ à l'échelle québécoise, une différence de 6%.

Dans ce contexte, il est difficile pour les organismes communautaires de rentabiliser leur projet de construction de logements. La SHQ devrait bonifier de façon régulière les paramètres du programme Accès-logis à la hauteur des coûts réels d'une construction neuve.

### 3. La sécurité publique

La Ville de Gatineau accorde de l'importance à la prévention en matière de sécurité et de gestion des espaces publics, ce qui contribue à contrer le phénomène de l'itinérance et à aider les personnes touchées. Au fil des ans, le Service de police a développé des outils, dont certains de nature communautaire, visent la prévention :

- Patrouille pédestre des policiers au centre-ville
- Patrouille à vélo au centre-ville
- Patrouille de citoyens
- Comité de citoyens
- Comités de quartier
- Médiation de quartier
- Comité gangs de rue et activités
- Approche en résolution de problèmes avec les partenaires du centre-ville
- Réponse aux appels des citoyens par les patrouilleurs
- Surveillance de lieux problématiques sur demande
- Formation offerte aux policiers sur divers thèmes comme la santé mentale et les gangs de rue.

Dans le but d'assurer une cohabitation la plus harmonieuse possible avec les résidents, il arrive que la sécurité publique intervienne auprès de personnes en situation d'itinérance. Son action est nécessaire lorsque les intervenants en matière d'itinérance, situés en amont, n'ont pas été en mesure d'aider adéquatement les personnes touchées et ainsi de contrer le phénomène. Le manque de ressources humaines et financières permettant aux organismes du milieu d'agir sur le territoire de la Ville auprès de cette clientèle est sans aucun doute un facteur déterminant qui explique la situation.

Notamment à cause de la *désinstitutionnalisation* de personnes ayant des problèmes de santé mentale et du manque de lieux pour accueillir des clientèles dans le besoin, la Ville se retrouve dans une situation difficile lorsque vient le temps d'intervenir auprès d'une personne qui perturbe la quiétude de l'espace public et le sentiment de sécurité de la collectivité.

À ce jour, la Ville ne possède pas de statistiques précises sur les interventions policières en lien avec le phénomène. Dans les faits, la Ville gère les plaintes et intervient au besoin, tout particulièrement au centre-ville. À titre d'exemple, la cohabitation entre les utilisateurs du jardin communautaire situé près du centre pour itinérants le *Gîte Ami*, et la clientèle de cet organisme est souvent tendue. À d'autres occasions, la Ville doit aussi faire intervenir son Service des opérations de terrains pour réparer des bris aux infrastructures publiques.

La Ville souhaite travailler en complémentarité et en concertation avec les organismes du milieu. Dans ce sens, le Service de police et l'Agence de santé devraient prochainement signer une entente en matière d'intervention policière auprès d'une personne souffrant d'un problème de santé mentale.

## 4. L'implication communautaire et sociale

L'implication communautaire et sociale de la Ville de Gatineau a certainement pour effet de prévenir le phénomène de l'itinérance et, par le biais des différents organismes, d'aider les personnes à risque. Dans le cadre de ses responsabilités, son action se concentre sur l'octroi de subventions à des organismes communautaires, des exemptions de taxe et un soutien en matière d'économie sociale.

L'annexe A présente la liste des organismes qui bénéficient d'une subvention de la Ville en 2008. Spécifiquement en regard de l'itinérance, des organismes comme la *Maison Alcide Clément*, le *Centre alimentaire d'Aylmer*, *Moisson Outaouais*, l'*Avenue des Jeunes* et *Adojeune* reçoivent un appui de la Ville.

Le *Gîte Ami* est également l'un des organismes communautaires qui a obtenu de l'aide de la Ville. Ce refuge temporaire pour itinérants, qui offre différents services, souffre de sous-financement et, par conséquent, a de la difficulté à maintenir ses services et à entretenir ses infrastructures. La plupart des organismes du milieu pouvant intervenir en amont du phénomène ou en aide aux personnes touchées se retrouvent également dans des situations financières difficiles. La Ville souhaite que le gouvernement du Québec intervienne de façon à ce qu'ils reçoivent un financement stable et adéquat.

La Ville porte également une attention particulière au *Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)*. Le CRIO est un regroupement d'organismes qui luttent contre l'itinérance et l'exclusion sociale. Tout comme le Collectif, la Ville souhaite une concertation et une cohésion entre les différents organismes.

Soulignons que la Ville a l'intention de débiter une démarche en développement social et communautaire qui pourrait l'aider à préciser et délimiter davantage son rôle en matière d'itinérance.

### Exemptions fiscales

Depuis de nombreuses années, la Ville de Gatineau vient en aide aux organismes sur son territoire en offrant une exemption de taxes. Pour l'année 2008, c'est environ 75 organismes communautaires qui ont bénéficié de cette exemption. Le montant des exemptions fiscales s'élève à 1 065 361 \$.

## **Financement et programmes en matière d'économie sociale**

En intervenant en matière d'économie sociale, Développement économique – Centre local de développement de Gatineau (DE-CLDG) tente d'offrir aux citoyens une meilleure qualité de vie en combattant le chômage et la pauvreté. Les entreprises d'économie sociale accompagnées par DE-CLDG ont investi en 2007 un montant de 2 887 231 \$ dans l'économie de la Ville et ont permis la création de 105 emplois et le maintien de 125 autres. Des organismes comme *La souprière de l'amitié* ou encore la *Saint-Vincent-de-Paul*, qui oeuvrent en partie auprès des itinérants, ont bénéficié du Fonds de développement des entreprises en économie sociale.

## 5. Recommandations

En fonction de ses moyens, la Ville de Gatineau intervient, en matière d'habitation, de sécurité publique et d'implication communautaire, pour prévenir le phénomène de l'itinérance et pour venir en aide, dans une certaine mesure, aux personnes touchées. Elle demande à la Commission des affaires sociales de considérer avec attention ses recommandations qui s'adressent au gouvernement du Québec, premier responsable de la lutte à l'itinérance:

- Adopter une politique québécoise en itinérance.
- Confirmer le rôle de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais pour développer une connaissance précise du phénomène de l'itinérance à Gatineau et en Outaouais, coordonner les actions de soutien aux personnes en situation d'itinérance et les actions de prévention du phénomène ainsi qu'assurer le leadership de la concertation entre les intervenants; Fournir les ressources humaines et financières pour permettre à l'organisme d'assumer ce mandat.
- Assurer un financement adéquat et constant aux organismes œuvrant sur le terrain, notamment le *Gîte Ami*, en tenant compte des particularités de la région frontalière qu'est l'Outaouais.
- Agir en amont en encadrant et en soutenant adéquatement les groupes de personnes considérés à risques (dû à l'état de santé, aux dépendances, aux problèmes de santé mentale, etc.)
- Maximiser les efforts de prévention pour limiter la pauvreté chez les différents groupes d'individus touchés en Outaouais: les jeunes, les hommes, les femmes, les familles, etc.
- Assurer un financement stable, adéquat et à long terme des programmes Accès Logis et Rénovation Québec; Revoir les mécanismes de financement du logement social de façon à tenir compte des coûts de construction et de loyers élevés dans la région de l'Outaouais.
- Poursuivre les démarches auprès du gouvernement du Canada pour que les deux programmes d'habitation fédéraux soient reconduits et dotés d'un financement adéquat à long terme, soit le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et le programme de logement abordable.
- Soutenir financièrement Gatineau afin d'aider le service de police de la Ville à se doter d'un plan d'action triennal en matière d'itinérance, tout particulièrement pour le centre-ville. Ce plan aurait notamment pour objectifs de favoriser une cohabitation harmonieuse de l'espace public, de permettre l'augmentation du sentiment de sécurité de la collectivité touchée par l'itinérance et de diminuer les actes répréhensibles.

## Annexe A – Liste des organismes communautaires bénéficiant d'une subvention de la Ville de Gatineau pour l'année 2008

<b>Organismes communautaires</b>
Centre alimentaire d'Aylmer
La corporation de l'Age d'or d'Aylmer
L'Avenue des jeunes
Boys Scouts of Canada, 1st Aylmer et 3rd
Girls Guides of Canada/Pontiac Districts
Groupe scout St-Paul d'Aylmer
Boy Scouts of Canada, 3rd Aylmer
Aydelu incorporé
Association des résidents et résidentes du quartier Wright
Association des résidents de l'Île de Hull
Association des résidents des Hautes-Plaines
Association des résidents des Jardins Tachés
Association des résidents du secteur du Dôme
Association des résidents du Plateau
Association des citoyens du Manoir des Trembles
Maison de l'Amitié de Hull
Comité des Résidents Daniel-Johnson
Action-Quartiers
Centre d'activités préscolaires et familiales
Loisirs St-Jean Bosco
URLSO (Opération nez-rouge)
Centre Mechtilde inc.
Le Gîte Ami
Kinexsport Inc.
<b>Communautaire - projets de concertation</b>
Maison de l'amitié
Daniel-Johnson
Maison Alcide Clément inc.
Actions-Quartiers
Le club d'âge d'or de Templeton inc.
L'Escale Saint-Rosaire
Age d'or St-Maria-Goretti de Gatineau inc.
Club des aînés de Saint-René
Les amis et amies de St-François de Sales inc.
English friendship club of Gatineau
Adojeune inc. (travailleur de rue)
Gala sportif Gatineau inc. (Gala méritas de Gatineau)
Cercle des Fermières
<b>Communautaire - Animation de parc</b>
Centre d'animation familiale de l'Outaouais
Solidarité Gatineau-Ouest
Le relais des jeunes Gatinois

<b>Communautaire - Centre communautaire-Contribution entretien ménager</b>
SAGA jeunesse - Centre SAGA
SAGA jeunesse - C.C. Limbour
Adojeune inc.- Maison des jeunes Gérard-Pezzani
Adojeune inc. - Maison des jeunes Templeton
Adojeune inc. - Point de service Notre-Dame
La Pointe aux jeunes - CC Le Baron
Corporation du centre communautaire St-Gérard
Centre Arc-en-ciel - CC Daniel-Lafortune
Club Gym-Action - Palestre municipale
La Pointe aux jeunes - CC Daniel-Lafortune
Le relais des jeunes Gatinois - CC St-Richard
Les Tapageurs - CC Gérard-Pezzani
Club Aquatique de Gatineau - CC Daniel-Lafortune
Club de Judo de Gatineau - CC St-Jean-de-Brébeuf
Corporation du Centre des aînés de Gatineau - CC Jean-René-Monette
<b>Communautaire- Chalets de service - contribution entretien ménager</b>
Ass. de Baseball amateur de Gatineau - Pavillon Sanscartier
Ass. de Baseball des Drapeurs - Pavillon Marcel-Gladu
Ass. de Baseball des Drapeurs - Pavillon Pierre Lafontaine
Adojeune - CC Gérard-Pezzani
Club Le Chaudière - Pavillon Le Coteau
Club des aînés de Saint-René - Chalet parc Hétû
Association de soccer de Gatineau - Chalet Ernest-Gaboury
Club de tennis de Gatineau - Chalet du parc Riviera
Corps de cadets 2920 - Gatineau - Chalet parc St-Rosaire
Comité des partenaires secteur Le Barron - Chalet de la patinoire Marcel-Gladu
Ass. Communautaire L'Oiseau Bleu - Chalet du parc L'Oiseau bleu
Les Modelistes ferroviaires de Gatineau - Chalet du parc Lavictoire
Animathèque Patapouf
Association loisirs personnes handicapées de la Lièvre
Centre Actu-Elle
Le centre d'entraide des aînés de Buckingham inc.
Club les Aînés St-Grégoire Buckingham inc.
Club optimiste de Buckingham
Corps de cadet 1573 Bassin de la Lièvre
Grenier apprentissage
Maison M-Ado jeunes inc.
TVC 22 inc.
Club Lion de Buckingham
Chevaliers de Colomb de Buckingham (gala sportif)
Mouvement scouts 28 <sup>e</sup> St-Grégoire inc
Club de l'âge d'or de la Bonne Humeur inc.
Club de l'âge d'or les Amis Populaire de Masson inc.
Corporation des loisirs Masson-Angers
37ième Groupe scouts de Masson-Angers

Note : Liste non exhaustive